

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT
COMMUNE DE CONDES

PROCÈS-VERBAL
du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Novembre 2023

Date de convocation : 10 Novembre 2023

L'an deux -mil-vingt-trois, le quatorze à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Condes, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de *Monsieur Joël CLÉMENT*, Maire.

Étaient présents Mme et Mrs les conseillers municipaux :

Nathalie LUGNIER, Joël CLÉMENT, Yves DELAGE, Joël FRANZ, Jean-Michel NOCLERCQ, Jérôme JACQUOT

Absents excusés : Agnès TAILLANDIER, Jonathan MARIOT

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Yves DELAGE est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 17 octobre 2023. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité

Ordre du Jour de la séance :

- 1) Passage en Taxe Ordures Ménagères au 1^{er} Janvier 2024
- 2) Vente en Régie Bois - Délibération
- 3) Solde caisse Association US Condes Tennis - Délibération
- 4) Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des travaux de Rénovation thermique bâtiment communal école logement - Délibération
- 5) Affaires et Questions diverses

☛ **Passage en Taxe Ordures Ménagères au 1er Janvier 2024**

Une note d'informations sera rédigée par la mairie et distribuée aux habitants pour expliquer le passage à la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à compter du 1^{er} janvier 2024

☛ **Vente de bois en Régie Réf. : 31/2023**

Suite à vente infructueuse du 09 octobre 2023, une vente en Régie des coupes de bois n° 10-12-13-14 est organisée et validée à l'unanimité.

Le maire est chargé du suivi de ce dossier.

☛ Solde caisse Association US Condes Tennis Réf. : 32/2023

Lors de la séance du 21 août dernier, le conseil municipal a acté à l'unanimité la dissolution de L'association U.S. Tennis de Condes

Le solde en caisse de l'association est de 116.80 € ; Cette somme sera encaissée au budget communal compte imputation n°7588.

☛ Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des travaux de Rénovation thermique bâtiment communal école logement Réf. : 33/2023

Deux types de prêt sont proposés pour financer ces travaux, à savoir :

- *Moyen-Long terme : pour financer les travaux
- *Court-terme (2 ou 3 ans) pour couvrir subventions + TVA

Les fonds propres de la collectivité permettent de couvrir le reste à charge ; Le besoin de la mairie reste de couvrir les subventions + TVA.

Le Maire de Condes est autorisé à réaliser auprès de la Caisse de CRÉDIT MUTUEL, un crédit relais « TVA /SUBVENTIONS » d'un montant de 150 000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ⇒ Taux : 4.15 %
- ⇒ Remboursement par affectation des subventions/FCTVA par prélèvement SEPA auprès de la Trésorerie
- ⇒ Frais de dossier : 150 € déduit du premier déblocage
- ⇒ Intérêts : Arrêtés et payable à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit
- ⇒ Autres caractéristiques spécifiques : Remboursement anticipé à tout moment sans préavis ni pénalité

Cet emprunt sera contracté aux conditions citées, étant précisé qu'il n'y a pas d'obligation d'amortir du capital.

Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

☛ Point sur les travaux

Un peu de retard mais bien avancé.

Le maire remercie chaleureusement Yves DELAGE, Joël FRANZ et Loïc FRANZ pour leur investissement sans faille, et leur vigilance dans le suivi tant des dossiers que des travaux.

☛ Affaires diverses

*Participation Citoyenne



3 référents potentiels se sont proposés. Le dispositif reste ouvert à tout volontaire.

La liste sera transmise à la Gendarmerie. Nous attendons ensuite le retour de la Gendarmerie sur la poursuite du projet.

*Embâcles sur le Pont

Le SMBMA sera sollicité pour 1 pont public et 1 pont privé

L'intervention d'une entreprise semble la seule solution devant l'énormité des embâcles.

Observations	SIGNATURES	
	Secrétaire de Séance	Le Maire
		

N° d'ordre des délibérations	Objets
31/2023	Vente en Régie Bois
32/2023	Solde caisse Association US Condes Tennis
33/2023	Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des travaux de Rénovation thermique bâtiment communal école logement

